

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 21 octobre 2022

**DÉLIBÉRATION – CA-2022-INST-19**

RENDUE EXÉCUTOIRE LE **28 OCT. 2022**

Date de transmission : **28 OCT. 2022**

Date de réception rectorat : **28 OCT. 2022**

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC  
Direction des Affaires Juridiques et Générales  
Conseil et Commissions  
61, Avenue du Général de Gaulle  
94010 CRETEIL Cedex  
Tél. : 01.45.17.10.31

## PORTANT APPROBATION DE LA DONATION AU PROFIT DES 11 UNIVERSITÉS DE PARIS VENANT AUX DROITS DE L'ANCIENNE UNIVERSITÉ DE PARIS, DU NOUVEAU BÂTIMENT DEVANT CONSTITUER LA MAISON DE L'ÉGYPTE

- VU** le Code de l'éducation;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 5 juillet 2022 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration en date du 7 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU** le courrier de Monsieur Christophe KERRERO, Recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France en date du 25 juillet 2022 et reçu par courrier arrivé le 8 septembre 2022 au cabinet de la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne

**Considérant que** dans le cadre de son projet de développement, la Cité internationale universitaire de Paris (CIUP) a prévu la construction d'une dizaine de nouvelles maisons.

**Considérant que** la Maison de l'Égypte sera la quatrième maison de pays à être édifée depuis 1969.

**Considérant que** la Maison de l'Égypte est située sur une parcelle appartenant à l'État mais ayant fait l'objet en 2016 d'une convention d'utilisation au profit des universités de Paris, le bâtiment, dès son édification, sera remis gratuitement à celles-ci, à l'instar des autres maisons de la Cité.

**Considérant que** les travaux seront engagés par l'association Maison d'Égypte, maître d'ouvrage, à la suite de la décision de mise à disposition du terrain par la Chancellerie.

**Considérant qu'à** la rentrée 2023, la Maison de l'Égypte d'une capacité de 195 chambres meublées et aménagées ainsi qu'une grande salle de spectacle sera livrée,

**Considérant que** l'administration de la Maison de l'Égypte sera assurée par une fondation reconnue d'utilité publique, sur le modèle des autres maisons de pays de la Cité, et que cette fondation sera créée au printemps 2023 au plus tard,

**Considérant que** la fondation aura pour objet d'accueillir des étudiants et chercheurs égyptiens venant faire leurs études en région parisienne, de concourir à l'œuvre de la Cité et d'exploiter, d'entretenir et de conserver le bâtiment,

**Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, après en avoir délibéré, approuve :**

*Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 21 octobre 2022*

## **ARTICLE 1 :**

La donation au profit des 11 universités de Paris venant aux droits de l'ancienne université de Paris, du nouveau bâtiment devant constituer la Maison de l'Égypte en cours d'édification dans l'enceinte de la Cité Universitaire, sur une partie (terrain de 1.9015 m<sup>2</sup>) de la parcelle cadastrée section BD numéro 2 sise 1 avenue André Rivoire, Paris 14<sup>ème</sup>, mise à la disposition des Universités de Paris par l'État.

## **ARTICLE 2 :**

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne.

Fait à Créteil, le 21 octobre 2022

**Le Vice-Président du Conseil d'Administration**



Amílcar BERNARDINO

**Le Président de l'Université**



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES 27  
MEMBRES PRÉSENTS OU  
REPRÉSENTÉS**